

ARRETE MUNICIPAL N° 2023.153

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Route des Belhiardes

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par les entreprises : **l'entreprise Charvin TP – 77 impasse des Marais – 74410 Saint-Jorioz** relative à des travaux d'eau potable pour le compte du Grand Annecy.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la route des Belhiardes sera interdite du 21/08/2023 au 22/12/2023.**

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux via la route de la Tuilerie et la route de la Vieille Eglise.

Article 3 :

La circulation des riverains pourra être possible mais déconseillée durant les travaux.

Article 4 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement les permissionnaires seront tenus de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Présidente du Grand Annecy Agglomération
- ✓ Le demandeur ducrets@charvin.fr

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Affiche sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 27/07/2023

Le Maire
Michel Béal

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

